

en disant: «voilà ce qu'on a retenu, mais avec toutes les réserves parce que le Grand Conseil pourra encore changer ces chiffres.»

Pour ce qui concerne le principe même, comme l'a dit le député Vonlanthen, c'est une idée simple. C'est peut-être une bonne idée, mais c'est une fausse bonne idée. On a des systèmes et le système veut que, à un moment donné, il y ait une sanction des décisions politiques qui sont prises dans le cadre budgétaire. On retrouve ces sanctions dans plusieurs lois. Si on devait vous présenter ou si vous deviez approuver un budget déficitaire, la sanction immédiate serait de corriger le coefficient. A l'évidence, on ne peut corriger le coefficient qu'une fois les décisions prises. Ensuite, penser que l'on peut arbitrairement dire «on va réduire le coefficient au mois de mai de 10%, débrouillez-vous pour faire votre budget», c'est oublier que le 99% des dépenses sont des dépenses qui sont liées à des obligations légales que vous avez décidées. Je suis bien d'accord que, dans un certain nombre de domaines, il y a une certaine marge de manœuvre. Dans mon groupe, on a cité par exemple l'entretien des routes. C'est vrai que c'est sur des bases légales, mais on peut discuter le montant qu'on y met. Il y a une marge d'appréciation, mais je n'ai pas beaucoup entendu d'interventions demandant de réduire ces montants. J'ai plutôt l'impression qu'on nous demande de les augmenter.

Le Grand Conseil peut agir en matière fiscale et la règle est qu'il agisse par voie d'interventions parlementaires, par voie de motions. Ces motions sont discutées en dehors de la session budgétaire et, ensuite, on les applique dans le budget tout à fait normalement, comme on applique d'autres dispositions légales en matière de dépenses notamment. Penser que le Grand Conseil a les mains liées si on ne fixe pas d'avance le coefficient, c'est oublier ce qui s'est précisément passé l'année dernière. L'année dernière, il s'est passé quoi? Nous avons proposé, dans le cadre du budget c'est vrai – on aurait peut-être pu venir avant –, de baisser l'impôt en modifiant le barème. Par des votes serrés, vous nous avez dit «non il faut agir sur le coefficient». On a pu le faire. On a pu faire tout de suite ce que vous nous aviez demandé, c'est-à-dire de ne pas toucher le barème et, par contre, de toucher le coefficient. Donc, vous avez cette marge de manœuvre. Encore une fois, je conçois que discuter du barème dans la session budgétaire cause peut-être un problème. Dans le futur, on va essayer de le faire à un autre moment.

Pour toutes ces raisons et pour éviter de rendre bancal le système que nous avons, alors que nous avons un bon système que nous envient beaucoup de cantons et qui nous permet d'avoir une certaine santé des finances, je vous invite à refuser cette motion.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 85 voix contre 8. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Bachmann (PLR/BR), Bapst (PDC/SE), Burkhalter (PLR/SE), Etter (PLR/LA), Feldmann (PLR/LA), Ith (PLR/LA), Piller A. (UDC/SE), Vonlanthen (PLR/SE). Total: 8.

Ont voté non:

Ackermann (PDC/SC), Aebischer (PS/SC), Andrey (PDC/GR), Binz (UDC/SE), Boschung B. (PDC/SE), Boschung M. (PDC/SE), Bourgeois (PLR/SC), Bourgknecht (PDC/FV), Bour-

guet (PDC/VE), Brodard (PDC/SC), Brönnimann (UDC/SC), Buchmann (PDC/GL), Bulliard (PDC/SE), Bussard (PDC/GR), Butty (PDC/GL), Cardinaux (UDC/VE), Chassot (ACG/SC), Clément (PS/FV), Collaud (PDC/BR), Colomb (PDC/BR), Corminbœuf (PS/BR), Cötting (PLR/SC), Crausaz (PDC/SC), de Roche (ACG/LA), de Weck (PLR/FV), Décaillot (UDC/FV), Duc (ACG/BR), Ducotterd (PDC/SC), Fasel (PDC/SE), Fasel-Roggo (ACG/SE), Frossard (UDC/GR), Fürst (PS/LA), Ganioz (PS/FV), Gavillet (PS/GL), Geinoz (PLR/GR), Gendre (PS/SC), Genoud (UDC/VE), Girard (PS/GR), Glardon (PDC/BR), Glauser (PLR/GL), Gobet (PLR/GR), Goumaz-Renz (PDC/LA), Grandjean (PDC/VE), Hänni-F (PS/LA), Hunziker (PLR/VE), Jelk (PS/FV), Jendly (PDC/SE), Johner-Etter (UDC/LA), Jordan (PDC/GR), Kaelin-M (PDC/GR), Krattinger-J (PS/SE), Kuenlin (PLR/SC), Lauper (PDC/SC), Longchamp (PDC/GL), Marbach (PS/SE), Mauron (PS/GR), Menoud (PDC/GR), Morel (PS/GL), Page (UDC/GL), Peiry C. (UDC/SC), Peiry S. (UDC/FV), Piller V. (PS/BR), Raemy (PS/LA), Remy (PS/GR), Rey (ACG/FV), Ridoré (PS/SC), Rime (PS/GR), Romanens A. (PS/VE), Rossier (UDC/GL), Schnyder (PS/SC), Schorderet G. (UDC/SC), Schuwey R. (UDC/GR), Siggen (PDC/FV), Steiert (PS/FV), Stempfel-H (PDC/LA), Studer A. (ACG/SE), Studer T. (PDC/LA), Suter (ACG/SC), Thomet (PS/SC), Thürler (PLR/GR), Tschopp (PS/SE), Vial (PDC/SC), Waeber E. (PDC/SE), Weber-G M. (ACG/SE), Zürcher (UDC/LA). Total: 85.

Se sont abstenus:

de Reyff (PDC/FV), Schoenenweid (PDC/FV). Total: 2.

– Cet objet est ainsi liquidé.

Projet de décret N° 2 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2006¹

Rapporteur: **Pascal Kuenlin** (PLR/FDP, SC)

Commissaire: **Claude Lässer**, Directeur des finances

Le Rapporteur. L'article 35 de la loi sur les finances de l'Etat mentionne les dispositions nécessaires à l'accomplissement de cet exercice annuel qui est l'examen des crédits supplémentaires compensés. L'exercice toujours plus ardu de l'établissement des budgets ainsi que les contraintes supplémentaires en matière d'équilibre financier découlant de la nouvelle Constitution obligent à calculer au plus près les chiffres de chaque position budgétaire. Cela a notamment pour conséquence qu'il n'existe quasiment plus aucune marge de manœuvre pour absorber dans les comptes des dépenses urgentes et imprévisibles, dépenses qui sont souvent la conséquence d'engagements liés aux niveaux cantonal ou intercantonal. C'est exactement ce qui s'est passé en 2006 puisque près de 60% des montants en cause proviennent d'une augmentation des dépenses en matière de contribution pour les étudiants et apprentis hors canton, de soins spéciaux et de prestations complémentaires AI.

Il est à relever que, comparativement aux dernières années, le montant en valeur absolue se situe légèrement en dessus de la moyenne des quinze dernières années. Compte tenu de l'augmentation en valeur absolue et du total des charges, ce dépassement n'apporte pas grand enseignement. Il convient plutôt de se réjouir du

¹ Message p. 254.

fait que – exprimée en pourcentage – la proportion de ces crédits se situe en dessous de la moyenne de cette même période, soit à 0,73% du total des charges en 2006 contre 0,81% pour les quinze dernières années. Nous relevons enfin que, pour la première fois, la couverture de ces crédits complémentaires a été obtenue à raison de 6,245 millions francs par des augmentations de recettes, alors que 4,035 millions francs l'ont été par des réductions de dépenses.

Compte tenu de ces éléments, la Commission des finances et de gestion vous incite à entrer en matière sur ce projet de décret.

Le Commissaire. Le rapporteur a dit l'essentiel sur ce message et ce projet de décret.

J'aimerais insister sur une chose. Le nombre de crédits supplémentaires se maintient dans la moyenne des dix dernières années. Comme le rapporteur l'a relevé, il ne représente que 0,73% du total des dépenses alors que la moyenne est de 0,81%; ce qui veut dire que, malgré l'augmentation en chiffre absolu, le résultat est en soi meilleur. On peut dire que cette année 2006 est à nouveau, de ce point de vue, un bon cru qui se retrouvera dans les résultats totaux, notamment en matière de maîtrise des dépenses.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à entrer en matière et adopter le décret.

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention le projet de décret relatif aux crédits complémentaires du budget de l'Etat 2006.

Il prend acte que le total de ces crédits complémentaires à charge de l'exercice comptable 2006 se monte à 18,4 millions, compensés à hauteur de 14,4 millions par différents centres de charges et 4 millions sous forme d'augmentation de recettes. Même s'il s'agit d'un état de fait, le groupe libéral-radical invite l'ensemble des Directions à mieux cerner ses dépenses particulières lors de l'établissement des budgets car le risque de ne pouvoir les absorber sur un seul exercice existe.

Avec cette remarque, le groupe libéral-radical approuve ce projet de décret et l'ensemble des crédits y relatif.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris acte du décret relatif aux crédits complémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2006.

Nous constatons que le montant nécessaire est de 18,39 millions, soit supérieur à la moyenne des dix dernières années. Ce qui nous surprend quelque peu, c'est que l'Etat a déjà utilisé les nouvelles dispositions de la loi et du règlement sur les finances permettant de compenser certains dépassements de crédits par une augmentation de revenus; plus de 4 millions sont prélevés sur les recettes liées au bénéfice de la Banque cantonale fribourgeoise ainsi que sur des subventions de la Confédération dans le domaine de la formation professionnelle et le restant des dépenses est compensé par des diminutions de charges. Nous relevons également qu'il y a des vases communicants, notamment

le secteur des forêts qui vient en aide aux Tribunaux cantonaux pour environ 1 million.

Donc, nous prenons acte et nous acceptons l'entrée en matière sur ces crédits complémentaires.

Glardon Alex (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien, à la lecture de ce décret relatif aux crédits supplémentaires, constate que la très mauvaise surprise survenue en 2005 ne s'est pas reproduite dans les mêmes proportions. Néanmoins, le montant de 18,4 millions se situe légèrement plus haut que la moyenne des quinze dernières années. Il faut toutefois préciser que, pour la première fois – puisque les nouvelles dispositions de la loi sur les finances de l'Etat le permettent – ces 18,4 millions ne sont pas intégralement compensés. Aussi, pour certaines dépenses dites liées – en l'occurrence, il s'agit d'un montant de 4 millions qui a été financé par une augmentation des revenus provenant notamment de la part au bénéfice de la BCF et de subventions additionnelles de la Confédération –, il ne sera pas toujours aussi facile de trouver des sources de revenus supplémentaires.

Une remarque complémentaire pour préciser que les domaines de la santé et des affaires sociales ainsi que du pouvoir judiciaire sont toujours aussi demandeurs avec 12,5 millions sur le total. La réponse est connue; on ne peut rien y changer. Ces dépenses découlent, pour la plupart, d'obligations légales.

Le groupe démocrate-chrétien propose donc, sans enthousiasme, de voter ce décret.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Die SP-Fraktion ist einstimmig für Eintreten auf das vorliegende Dekret und unterstützt die Nachtragskredite zum Voranschlag für das Jahr 2006. Ich habe trotzdem einige Bemerkungen.

Erstens: Mit grosser Freude hab ich seit sieben Jahren das erste Mal festgestellt, dass keine Kompensation über das Budget der Aus- und Weiterbildung von Lehrpersonen der obligatorischen Schulzeit gemacht wurde, was sonst immer mit mehreren 100 000 Franken verbucht wurde.

Zweitens: Dass die Strafvollzugsmassnahmen im Departement der Sicherheit und Justiz sicher schwer budgetierbar sind, aber wir trotzdem intensiv nach Mitteln und Wegen suchen müssen, um diese Kosten nicht von Jahr zu Jahr weiter ansteigen und ins Unermessliche steigen zu lassen.

Als letzter Punkt: Der Nachtragskredit von 900 000 Franken für den Besuch von Deutschfreiburger Studentinnen und Studenten an der Pädagogischen Hochschule in Bern ist sehr hoch. Insgesamt besuchten 41 Studierende die PH in Bern. Für mich ist es unverständlich, dass wir in Freiburg an der Pädagogischen Hochschule den Numerus Clausus eingeführt haben und dies damit begründen, dass wir zuwenig Praktikumsplätze anbieten können. Hier besteht enormer Handlungsbedarf. Wir müssen unbedingt unsere Lehrerinnen und Lehrer motivieren, Praktikumsplätze anzubieten. Aber das heisst auch, dass wir etwas investieren müssen, wie zum Beispiel zeitliche Entlastung, damit diese aufwändige Betreuung nicht zur zusätzlichen Mehrbelastung führt und unsere Lehrerinnen

und Lehrer wieder bereit sind, Praktikantinnen und Praktikanten auszubilden. Der Staatsrat muss das Problem der fehlenden Praktikumsplätze rasch angehen und nach guten Lösungen suchen, um solche Nachtragskredite in Zukunft zu verhindern.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Les crédits supplémentaires font désormais partie du scénario annuel propre à la gestion des finances de l'Etat dans le cadre de la mise en application de son budget qui est généralement maîtrisé. Si certains secteurs sont connus pour d'inévitables rallonges liées à un état de fait, il y a lieu de maintenir une rigueur budgétaire garante d'une prise de responsabilité en adéquation avec un choix des priorités. Je souscris ici à l'idée que ces crédits doivent tous répondre à des besoins urgents et non à l'application d'investissements pour lesquels une recherche de rationalisation des moyens aurait été écartée eu égard à la bonne situation financière de notre canton. Rappelons ici que si le bouclage des comptes 2005 rayonne de santé, il le doit à trois opérations spécifiques que sont l'encaissement du produit de la vente de l'or de la BNS (757 millions), le changement de méthode de comptabilisation des impôts (120 millions) et enfin la comptabilisation d'amortissements extraordinaires pour 61 millions. Suite à ces remarques, l'Alliance centre gauche acceptera ces crédits.

Le Rapporteur. Il a été indiqué tout à l'heure que la rigueur budgétaire doit être maintenue. Je crois que cette rigueur est avérée eu égard notamment au pourcentage moyen des crédits complémentaires 2006 comparativement à la moyenne de ces dernières années. Ensuite de cela, M^{me} la Députée Ursula Krattinger a indiqué la nécessité d'éviter d'avoir des contributions trop importantes à verser à l'extérieur du canton pour des filières de formation qui ne sont pas disponibles ici. Je crois que, à plusieurs reprises, le Conseil d'Etat a eu l'occasion de prouver devant la Commission des finances et de gestion qu'un calcul était fait systématiquement avant de savoir si telle ou telle filière devait être mise en activité ou non ou s'il fallait plutôt rechercher des collaborations intercantionales. J'ai le sentiment que, sous cet angle-là, une pesée des intérêts est faite à chaque fois. Enfin, en ce qui concerne les montants importants – les crédits complémentaires provoqués par le pouvoir judiciaire –, je rappelle ici le principe de la séparation des pouvoirs qui fait que toutes les personnes présentes dans cette salle ont probablement eu des difficultés à avoir une influence sur cet état de fait.

Le Commissaire. Je remercie tous les intervenants. J'ai juste une ou deux réactions par rapport à ce qui a été dit.

Tout d'abord la problématique de la HEP. Comme cela a été relevé, le numerus clausus est introduit notamment à cause des places de stage. A ma connaissance, il y a aussi une réflexion pour ce qui concerne le nombre de postes disponibles, donc il y a une certaine adéquation qu'on essaie de faire. Mais quelles que soient les mesures que l'on prend, par exemple pour augmenter le nombre de stages, il ne faut quand même pas oublier qu'il y a la liberté laissée à chacun: vous ne pouvez

pas interdire à un jeune d'aller étudier par exemple à Berne. Je me suis renseigné: il semblerait que la plupart des étudiants qui sont à Berne ne s'étaient même pas annoncés pour l'examen à la HEP fribourgeoise, donc n'ont pas souffert du numerus clausus. Ils ne se sont peut-être pas inscrits à cause du numerus clausus, ça c'est bien possible. Mais, même si on doublait le nombre de places de stage, si on doublait le nombre d'étudiants accueillis, cela n'empêcherait encore pas des jeunes d'aller à Lausanne ou à Berne. Mais je pars de l'idée que la Directrice de l'instruction publique est plus à même que moi de débattre de cette problématique. Je vous propose de reprendre le sujet en particulier lorsque vous débattrez des comptes rendus pour l'exercice 2006.

Pour ce qui concerne l'intervention du député Chassot, je ne veux pas laisser passer sans autre l'idée que ces crédits supplémentaires sont dus à du laxisme. Expliquez-moi quel laxisme on a lorsque vous budgétisez un coût du mazout à 50 francs les 100 litres et que le prix du mazout passe à 80 francs. Expliquez-moi ce qu'on fait lorsqu'il y a davantage d'indemnités AVS à payer. Ce n'est pas du tout du laxisme. D'ailleurs, pour tous ceux qui gèrent un budget dans le privé, j'aimerais qu'ils puissent m'affirmer la main sur le cœur qu'ils respectent aussi bien le budget qu'ils ont en main qu'il est respecté ici. Concrètement, ce que vous voyez, cela veut dire quoi? Cela veut dire qu'il n'y a que 29 positions sur l'ensemble des positions de dépenses qui sont en dessus du budget. Comme on l'a dit, c'est 0,73% en chiffres absolus où il faut faire des changements sans changer le résultat final. Qu'on se comprenne bien, ce n'est pas un résultat aggravé de 0,73%. Il y a chaque fois des compensations. Je vous demande qui, dans le privé, est en mesure d'obtenir ce résultat. Je suis convaincu qu'il n'y en a pas beaucoup. Cela étant, je vous propose, comme la Commission, comme le rapporteur, d'approuver le décret tel que proposé.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 90 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (PDC/SC), Aebischer (PS/SC), Bachmann (PLR/BR), Badoud (PLR/GR), Bapst (PDC/SE), Berset (PS/SC), Binz (UDC/SE), Boschung M. (PDC/SE), Bourgeois (PLR/SC), Bourgnone (PDC/FV), Bourguet (PDC/VE), Brodard (PDC/SC), Brönnimann (UDC/SC), Buchmann (PDC/GL), Bulliard (PDC/SE), Burkhalter (PLR/SE), Bussard (PDC/GR), Butty (PDC/GL), Cardinaux (UDC/VE), Chassot (ACG/SC), Clément (PS/FV), Collaud (PDC/BR), Colomb (PDC/BR), Corninbeuf (PS/BR), Coting (PLR/SC), Crausaz (PDC/SC), de Roche (ACG/LA), Duc (ACG/BR), Ducotterd (PDC/SC), Etter (PLR/LA), Fasel (PDC/SE), Fasel-Roggo (ACG/SE), Feldmann (PLR/LA), Frossard (UDC/GR), Fürst (PS/LA), Ganiotz (PS/

FV), Gavillet (PS/GL), Gendre (PS/SC), Genoud (UDC/VE), Girard (PS/GR), Glardon (PDC/BR), Glauser (PLR/GL), Gobet (PLR/GR), Goumaz-Renz (PDC/LA), Grandjean (PDC/VE), Hänni-F (PS/LA), Hunziker (PLR/VE), Ith (PLR/LA), Jelk (PS/FV), Johner-Etter (UDC/LA), Jordan (PDC/GR), Kaelin-M (PDC/GR), Kolly (PLR/SC), Krattinger-J (PS/SE), Lauper (PDC/SC), Longchamp (PDC/GL), Losey (UDC/BR), Marbach (PS/SE), Menoud (PDC/GR), Morel (PS/GL), Mutter (ACG/FV), Page (UDC/GL), Peiry C. (UDC/SC), Peiry S. (UDC/FV), Piller A. (UDC/SE), Piller V. (PS/BR), Raemy (PS/LA), Rapporteur (), Remy (PS/GR), Rey (ACG/FV), Ridoré (PS/SC), Rime (PS/GR), Romanens J. (PDC/GR), Schoenenweid (PDC/FV), Schuwey J. (PDC/GR), Schuwey R. (UDC/GR), Siggen (PDC/FV), Steiert (PS/FV), Stempfel-H (PDC/LA), Studer T. (PDC/LA), Suter (ACG/SC), Thalman-B (UDC/LA), Thomet (PS/SC), Thürler (PLR/GR), Tschopp (PS/SE), Vial (PDC/SC), Waeber E. (PDC/SE), Weber-G M. (ACG/SE), Zürcher (UDC/LA), Zurkinden (ACG/FV). Total: 90.

Projet de décret N° 289 relatif au crédit d'engagement prévu par la loi sur la promotion économique pour la période 2007–2011¹

Rapporteur: **Pascal Kuenlin** (PLR/FDP, SC)

Commissaire: **Beat Vonlanthen**, Directeur de l'économie et de l'emploi

Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC). A l'instar de la période 2002–2006 et selon les dispositions légales en vigueur, le Grand Conseil peut fixer pour une période maximale de 5 ans le crédit d'engagement pour la promotion économique pour la prochaine législature. C'est la proposition qui vous est faite aujourd'hui par ce projet de décret. Le Conseil d'Etat souhaite reconduire le montant de la législature précédente, soit 12 millions, pour continuer l'excellent travail effectué par la promotion économique fribourgeoise. A l'heure de remettre des moyens à disposition de cette promotion, il convient de relever les succès et l'esprit d'initiative de cette entité qui, tout en étant restée en dehors des grandes organisations parallèles tel que le DEWS, a su tirer habilement son épingle du jeu sur ce marché très disputé de l'acquisition d'implantations d'entreprises. Ces bons résultats ont notamment été obtenus en se rapprochant étroitement de la promotion économique genevoise pour profiter de son renom sur la scène internationale. Il faut relever ici que, si par le passé, nous avons dû subir certaines désillusions – je pense notamment à l'échec traumatisant d'Amgen –, il ne faut pas mettre en cause la volonté de ce Grand Conseil de doter notre promotion économique des moyens indispensables à son action. Au contraire, la CFG demande au Conseil d'Etat de réfléchir aux moyens de prévenir la situation de crise que nous avons connue avec ce projet d'implantation en procédant notamment à l'acquisition et à la mise en zone de surfaces de terrains nécessaires à l'accueil des entreprises intéressées. Le Conseil d'Etat trouvera probablement toujours auprès du Grand Conseil et de la Commission des finances et de gestion un accueil favorable aux demandes de crédits correspondantes. C'est avec ces considérations

que la Commission des finances et de gestion vous propose d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Le Commissaire. J'ai le plaisir particulier de vous présenter un projet de décret qui est crucial pour la poursuite de notre politique de promotion économique, promotion économique qui a fait ses preuves ces dernières années. Un projet de décret qui est dès lors indispensable pour le bon positionnement de notre canton dans un monde soumis à une compétition de plus en plus forte. La loi sur la promotion économique, M. le Rapporteur l'a dit, oblige le Conseil d'Etat à faire arrêter, par voie de décret pour chaque période de 5 ans, le total des contributions financières destinées aux entreprises. Le présent décret concerne les années 2007 à 2011. J'aimerais vite faire trois remarques sur trois points très importants.

Premièrement, en termes de promotion économique, Fribourg est incontestablement le canton le plus dynamique de la Suisse romande. C'est une citation du fameux article de Bilan du début février 2007, qui informe sur les résultats du dernier recensement des entreprises. Nous avons pu constater avec beaucoup de satisfaction, je dois le dire aussi avec beaucoup de fierté, que notre canton est le champion romand de l'emploi. Mais une analyse approfondie nous montre, entre autres, que la hausse de l'emploi est plus importante dans les entreprises privées que dans le secteur public. Nous pouvons également prendre acte du fait que la création de places de travail dans le secteur secondaire est la plus forte de tous les cantons de la Romandie. Ce sont dans les secteurs comme par exemple la construction et le commerce de détail que nous avons la croissance la plus grande. Cette croissance est poussée en raison notamment du boum démographique que connaît le canton avec la population la plus jeune de la Suisse (la moyenne d'âge est de 38 ans seulement). Mais face à ces particularités structurelles, nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers. Bien au contraire, il est indispensable de poursuivre notre politique de concentration sur la création de places de travail à haute valeur ajoutée. C'est seulement avec une telle stratégie que nous arriverons à bien positionner notre canton et à enfin augmenter le revenu moyen par habitant.

J'aimerais souligner un deuxième point. M. le Rapporteur l'a déjà dit, la promotion économique fribourgeoise est très efficace. La promotion fribourgeoise est une entité administrative extrêmement dynamique. D'autres cantons nous envient. Je vous donne une petite comparaison entre le canton de Fribourg et de Neuchâtel, qui peut, un peu, illustrer cette constatation. Par exemple, comme aide financière en faveur des entreprises (ce qu'on discute maintenant), le canton de Fribourg a dépensé en 2005 un quart du canton de Neuchâtel, c'est-à-dire 1,6 million contre 6,3 millions. Les résultats n'étaient pas moindres dans le contexte de la création d'entreprises, d'implantations d'entreprises et de création de places de travail. Un deuxième chiffre: le canton de Fribourg a dépensé 2,7 millions pour le fonctionnement du service, tout compris, et le canton de Neuchâtel a dû investir seulement comme contribution de base annuelle pour participer au DEWS, 2 millions de francs. En résumé, la promotion écono-

¹ Message pp. 126 à 132.